



HÔTEL DE VILLE

05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

Téléphone : 04.92.23.10.03

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 15 octobre 2025

RECTIFIÉ le 6 novembre 2025

1

Le procès-verbal publié le 23 octobre 2025 est rectifié le 6 novembre 2025, à la demande de Madame Alice PRUD'HOMME, conseillère municipale, qui souhaite que le motif de son abstention au vote de la délibération n° 4 (DM numéro 3 budget de la commune) soit détaillé, en page 7. Le reste du document est inchangé.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (9) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT.

Pouvoirs (5) : Sandra BONNET à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER à Carole ROBERT, Christine LAZARINI à Dominique BARNÉOUD, Rémi ROUX à Maxime RANCON, Serge THIVOLLE à Sandrine REYMOND

Étaient absents excusés (5) : Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Rémi ROUX, Serge THIVOLLE

Était absent non excusé (1) : Florent LONGIS

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 33.

I. Désignation du secrétaire de séance

Maxime RANCON est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

du 18 septembre 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 18 septembre et le 15 octobre 2025.

17 septembre 2025 : Visite de courtoisie de Madame la Sous-Préfète, Audrey SERVAT. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La nouvelle Sous-Préfète s'est rendue en mairie pour échanger sur les dossiers en cours (l'Étroit, la Maison Planche).

19 septembre 2025 : Commission Urbanisme. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La commission s'est réunie afin d'étudier deux dossiers de demandes d'administrés (demande d'acquisition de la parcelle C 595 : avis favorable – proposition d'échanges de parcelles en zone Ub du PLU : avis favorable sauf sur une rétrocession). Il a ensuite été question de l'installation de moloks sur le territoire de l'intercommunalité, nécessitant pour la commune de L'Argentière l'acquisition de deux parcelles (ou portions de parcelles) afin d'être propriétaire du foncier, l'une avenue de Beauregard, l'autre au Plan Léothaud.

19 septembre 2025 : Assemblée Générale de l'Amicale Boules Argentiéroise. Rapporteur : Carine QUILICI.

Cette association a un peu plus d'adhérents en 2025. Elle est satisfaite d'atteindre cette année l'équilibre financier et projette un bel évènement en 2026, un grand anniversaire du club devrait être fêté lors du concours annuel. Il a été souligné que quelques travaux ont été effectués et que le partage du boulodrome se fait maintenant avec le Club des Archers des Écrins.

20 septembre 2025 : Assemblée Générale de la section nordique du CSPSV2. Rapporteur : Carine QUILICI.

L'association est très dynamique, regroupe de nombreux bénévoles et fonctionne dans un bel esprit.

La Présidente du club, Alice PRUD'HOMME, remercie une fois encore les communes de L'Argentière et Freissinières pour la fermeture de la route des espagnols qui permet aux jeunes de pratiquer le ski-roue en toute sécurité.

22 septembre 2025 : Rencontre avec les élus et techniciens de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), antenne des Hautes-Alpes, organisée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Lors de cette rencontre, il a été souligné que la CMA souffre d'un manque de reconnaissance de l'apprentissage. Le métier manuel a du mal à évoluer et à être valorisé. De moins en moins d'apprentis sont formés, et les aides de l'État ont diminué. Sur notre territoire, des difficultés supplémentaires s'ajoutent : problèmes de transport, de logements pour les jeunes qui souhaitent se former en apprentissage. La CMA a néanmoins demandé aux communes du territoire d'encourager ce type de formation.

26 septembre 2025 : Congrès des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Comme chaque année, ce Congrès a offert des échanges de qualité avec les professionnels présents sur les stands (Groupama, Enedis notamment).

27 septembre 2025 : Concert du Big Band de la Marine Nationale de Toulon. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les 15 personnes formant ce Big Band ont offert à un public venu en nombre (plus de 260 spectateurs) une prestation musicale de grande qualité. Lors de la présentation du bilan financier de cette animation, il est souligné que 8 partenaires locaux ont pris un encart publicitaire sur les affiches et les programmes, participant ainsi aux recettes constituées essentiellement des entrées (à 10 €).

3 octobre 2025 : Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Rapporteur : Carine QUILICI.

Le CMJ a reconduit le choix des jouets pour l'arbre de Noël 2025, le prestataire sera le même que l'année dernière (King Jouet). Un effort est fait pour réduire les jeux/jouets en plastique, et sur 80% des tranches d'âges, le même cadeau a été choisi pour les filles et les garçons. Le budget prévu est respecté.

3 octobre 2025 : Assemblée Générale de l'association Les P'tiots de la Durance. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette réunion, le bilan des actions faites en 2024 a été présenté (crêpes au Forum des assos, soirée soupe et matin café à l'école du Plan d'Ergue, fourniture des ingrédients pour la réalisation de sablés par les enfants pour l'arbre de Noël, tombola arbre de Noël, vente de chocolats de Noël, photos de classe, kermesse). Puis le bilan financier a été présenté, le solde est positif pour cette année.

6 octobre 2025 : Cérémonie de prise de commandement du peloton de Gendarmerie de haute montagne de Briançon par le Capitaine Thomas BROBECK. Rapporteur : François ROTH.

Cette cérémonie s'est déroulée au Col du Granon et était présidée par le Colonel Jérôme GRANGE commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes. Le Capitaine Thomas BROBECK succède à Pierre-Marie DUPRÉ. Il a été rappelé en cette occasion l'importance de la coopération étroite entre les services de secours, les collectivités locales et les acteurs du tourisme.

7 octobre 2025 : Rendu politique « Objectiver le changement des pratiques touristiques », par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras. Rapporteur : François ROTH.

Il s'agit essentiellement d'accompagner l'évolution des pratiques touristiques « hors ski », et du tourisme de montagne, face au changement climatique. Le tourisme estival, davantage tourné vers la nature et la culture que le tourisme hivernal, progresse, mais il est nécessaire de diversifier l'offre et de renforcer la coopération entre acteurs. Les pistes

évoquées pour cela sont : développement des activités « 4 saisons », valorisation des ressources locales (produits, savoir-faire, patrimoines), création d'un observatoire du tourisme pour suivre l'évolution des pratiques.

Alice PRUD'HOMME ajoute que la conférence proposée par un économiste était vraiment d'un niveau très élevé, et que le PETR souhaite pouvoir la présenter aux 3 communautés de communes du territoire. Elle précise que pour nos stations, au-dessus de 1500m, une croissance est encore prévue pour les 10 prochaines années, qui sera suivie par 10 ans de « plateau », pour décliner ensuite, et que les bénéfices de ces 10 années de croissance doivent permettre d'anticiper les phases suivantes (l'essai est fait sur la station de Tignes actuellement) afin de réaliser une transition douce et non pas brutale, comme c'est malheureusement le cas pour les stations situées en-dessous de 1300m. Alice PRUD'HOMME invite tous les élus présents à consulter l'étude, très intéressante, sur le site du PETR.

7 octobre 2025 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI.

Le programme d'Halloween est bouclé, il est organisé avec le centre socioculturel et le soutien de l'Office de Tourisme. Les animations auront lieu le vendredi 31 octobre au Foyer culturel et il y en aura pour tous les âges, à partir de 14h30 jusqu'en fin de soirée ! La cérémonie du 11 novembre est en cours d'organisation, notamment pour l'interprétation de La Marseillaise à capella qui nécessite un peu de préparation. Le marché de Noël est programmé le 7 décembre, il sera porté par le Secours Populaire, et sera annoncé dans L'ABC Infos de novembre pour que les personnes intéressées puissent réserver en amont. Cette année 5 chalets en bois seront installés à l'extérieur. En ce qui concerne l'arbre de Noël de la commune, il aura lieu le samedi 13 décembre et proposera un spectacle, les P'tiots de la Durance seront présents pour la buvette et la tombola.

Carine QUILICI rappelle que l'installation de la boîte « à papote » demandée par le CMJ n'est toujours pas effective et qu'il faudrait vraiment pouvoir l'installer, même si elle n'est pas décorée. La commission a également travaillé sur les vœux du Maire (9 janvier 2026) et le colis des aînés qui sera reconduit, ainsi que le repas des aînés programmé le samedi 24 janvier 2026. Celui-ci sera ouvert à partir de 16H et jusqu'à 19H pour un bal musette, c'est une nouveauté !

10 octobre 2025 : Le « Rendez-vous des Énergies », en partenariat entre Territoire d'Énergie 05 (TE 05) et l'Association des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteur : François ROTH.

Étaient réunis de nombreux élus du département autour des enjeux actuels et de la transition énergétique. TE 05 a présenté un bilan des actions menées les 6 dernières années : modernisation de l'éclairage public, soutien à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, développement du photovoltaïque et des autoconsommations collectives, mise en place de groupements d'achat d'énergie. L'accent a été mis sur l'indispensable accompagnement financier et technique aux communes pour permettre à celles-ci de mener à bien leurs projets. Plusieurs témoignages de communes ont ensuite été présentés, par exemple pour la production d'énergie renouvelable ou le développement de la mobilité électrique. En conclusion, la transition énergétique est une responsabilité collective qui repose sur la coopération des communes et des intercommunalités, soutenue et accompagnée par TE 05.

Alain SANCHEZ rappelle que la commune s'est récemment dotée d'un véhicule électrique pour les services techniques.

10 octobre 2025 : Réunion régionale Sud-Est des Plus Beaux Détours de France, à Biot. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Un bilan de la saison touristique a été dressé, et les élus de Nyons, Olioules, Biot, Grimaud, Aups, ont pu échanger sur les thématiques habituelles.

Les participants ont visité la maison de l'intelligence artificielle à Sofia Antipolis, ils ont ensuite bénéficié d'une présentation de statues de Fernand LEGER que la commune souhaite valoriser dans un espace dédié, et d'une visite de la maison et de l'atelier de l'artiste. Le prochain Congrès national aura lieu en septembre 2026 dans le nord de la France.

10 octobre 2025 : Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française pour les personnes ayant acquis la nationalité française (un récipiendaire de la commune de L'Argentière-La Bessée), à la Préfecture. Rapporteur : François ROTH.

Cette cérémonie est toujours émouvante car les parcours des récipiendaires sont souvent compliqués. La Procureure de la République était présente, pour la première fois, aux côtés du Préfet.

11 octobre 2025 : Échanges avec la fédération des Hautes-Alpes du Secours Populaire à l'issue du Congrès. Rapporteur : Carine QUILICI.

Lors de ce moment convivial hors congrès (strictement réservé au Secours Populaire), Carine QUILICI a pu rencontrer de nouveaux bénévoles qui viennent apporter un peu de « sang neuf » au sein des équipes locales. Celle de L'Argentière a renouvelé son souhait d'avoir des locaux plus adaptés à l'accueil des bénéficiaires et il a été entendu qu'une réunion de travail à ce sujet devrait être organisée après les prochaines élections municipales.

14 octobre 2025 : Formation « Les chemins ruraux », par l'Association des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Cette formation très riche et très dense était menée par un avocat spécialisé en droit public. Le support de présentation sera transmis aux élus dès qu'il aura été envoyé aux participants.

Maxime RANCON souhaite ajouter un point sur les animations, notamment sur la journée spéciale « ados » du 4 octobre 2025, pour laquelle Lisa BEILLARD s'est beaucoup investie. Carine QUILICI précise que pour une première édition, c'était globalement réussi.

En ce qui concerne les animations « Mobilisons-nous pour octobre Rose – la santé par le sport » du 11 octobre, elles ont rassemblé une quarantaine de personnes, mais seulement une dizaine pour la conférence en soirée, ce qui est dommage car elle était très riche d'informations.

IV. Délibérations approuvées

1. Signature d'une convention Territoriale Globale sur le Pays des Écrins.

Cette convention vise à coordonner, consolider et développer, de manière partenariale, les actions du territoire en direction de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

La précédente convention avait été mise en œuvre pour la période 2021-2024 et signée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Afin de donner plus de visibilité sur le diagnostic et les actions à mener, la Caisse Commune de Sécurité Sociale a souhaité que l'ensemble des communes du territoire du Pays des Écrins soit également signataire de la convention. Il est précisé que cette signature n'engage pas les communes à mettre en œuvre des moyens financiers, humains ou logistiques.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Signature d'une convention avec le Parc National des Écrins et le Groupement Pastoral du Fournel relative aux travaux de réfection d'une partie du sentier de Malafosse.

Une partie du sentier dit de « Malafosse » est devenu impraticable suite à des éboulements. Ce sentier fait partie du GR54 et est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) des Hautes-Alpes, il est également emprunté par le Groupement Pastoral du Fournel pour le passage des troupeaux.

Une réflexion conjointe entre la mairie de L'Argentière-La Bessée, le Parc National des Écrins et le Groupement pastoral du Fournel, a permis d'aboutir à la rédaction d'une convention de partenariat définissant les responsabilités et les conditions de prise en charge des travaux de restauration de la zone concernée, dont un état descriptif est joint à la convention. Le coût des travaux est estimé à 11 760 € TTC dont 50% seront pris en charge par le Département dans le cadre du PIDPR, 25 % par le PNE et 25 % par la commune. Le Groupement pastoral s'engage quant à lui à prendre à sa charge l'hélicoptage de la mini-pelle nécessaire à la réalisation des travaux, et à entretenir annuellement le passage en concertation avec le PNE. La convention prend effet pour une durée maximale de 12 mois concernant les travaux, et pour une période correspondant à la convention de pâturage.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour la refacturation des forfaits de ski pour l'année 2025-2026.

Depuis 2019, la commune aide financièrement les jeunes argentiérois à acquérir leur forfait saison de ski alpin, afin de favoriser la pratique du ski pour les jeunes du territoire, dont certains en feront leur métier.

La CCPE achète en volume les forfaits de ski à destination des jeunes pour tout le territoire des Écrins, y participera à hauteur de 10 € par forfait, et refacturera à chaque commune concernée.

Les tarifs proposés pour la saison 2025-2026 ont donc été négociés avec la SAEM les Écrins, et sont les suivants :

- ✓ gratuité pour les moins de 5 ans (hors support, délivré directement en caisses des remontées mécaniques),
- ✓ pour les enfants de 5 à 11 ans : 65 € (75 € - 10 € de participation comcom),
- ✓ pour les jeunes de 12 à 24 ans : 102 € (112 € - 10€ de participation comcom).

Le CCAS de la commune de L'Argentière votait chaque année une aide de 50 € par enfant domicilié sur la commune et âgé de 5 à 16 ans. Ce point est à l'ordre du jour du CA du CCAS du vendredi 17 octobre 2025.

Dès le montant de la participation du CCAS connu, la commune publiera la communication auprès des argentiérois.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Décision modificative numéro 3 au budget communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires concernant des dépenses et recettes d'investissement. Il donne lecture du détail de la décision modificative.

⇒ **Approuvé à 11 voix pour, 1 contre (Maxime RANCON, au motif que : « il estime que mettre 42 000 € supplémentaires pour fermer l'auvent du marché n'est pas justifié et qu'à moindre mesure cela aurait dû être intégré au montant initial du projet, montant subventionnable, et qu'il pense qu'il y avait d'autres priorités »), 2 abstentions (Éric RIPPERT pour le motif de « désaccord sur certaines lignes de la décision modificative », et Alice PRUD'HOMME, au motif que : « Elle aurait préféré qu'une somme soit allouée à l'enveloppe dédiée aux 3 écoles, au service technique et à l'achat d'un VAE pour le policier municipal pour assurer son autofinancement. Concernant le foyer culturel, la priorité est selon elle le remplacement des chaises repoussé tous les ans, et non le changement de clés. La fermeture du marché couvert n'est pas une urgence et aurait mérité d'attendre, les autres choix de lignes budgétaires sont en effet intéressants. »)**

5. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2024. Ce bilan, qui doit permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la commune, sera annexé au compte financier unique 2024 de la commune.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 20H24.

Le Secrétaire de séance Maxime RANCON 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV rectifié signé le 6 novembre 2025	PV rectifié publié le 6 novembre 2025